

Faut-il sauver le soldat Beaugendre ?

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

27 juin 2014

UN MAIRE DERRIÈRE LES BARREAUX

Joël Beaugendre, ancien député de la Guadeloupe a été mis en examen le mercredi 11 juin dernier. Le maire de Capesterre-Belle-Eau est soupçonné de détournements de fonds publics, de faux en écriture, d'usage de faux et de favoritisme. Déféré devant un juge d'instruction, Joël Beaugendre a été placé en détention provisoire. Cela fait donc plus de deux semaines que le maire dort en prison. Un maire derrière les barreaux, c'est une situation peu banale qui ne manque pas d'attiser toutes les supputations, tous les commentaires et aussi les manifestations de soutien en tout genre. L'affaire Chammougon avait en son temps provoqué des manifestations monstres à Baie-Mahault. Toutefois, Édouard Chammougon à l'inverse de Joël Beaugendre n'était pas tout de suite passé par la case prison. L'ancien maire de Baie-Mahault était à l'époque député donc protégé par son immunité parlementaire, mais aussi par sa popularité. Les Baie-Mahault tiens étaient très remontés. Ils entonnaient en chœur lagé Edwa et étaient prêts à en découdre avec les autorités. Le suspense était total et l'atmosphère carrément malsaine. Dans le cas de Joël Beaugendre nous n'en sommes pas encore là. Mais aujourd'hui encore, la stratégie du soutien sans condition prévaut. Certains politiques de droite - le maire de Basse-Terre Lucette Michaux-Chevry surtout - ont mêlé leurs voix au concert de protestations. L'édile est blanc comme neige. Innocent. Forcément. Les avocats de Joël Beaugendre ne contestent pas le détournement. Ils soutiennent cependant que leur client ne s'est pas enrichi. À quoi aurait donc servi l'argent détourné ? À la politique pardi ! Rengaine largement éculée qui ne tient pas compte qu'une loi sur le financement des partis politiques existe depuis 1988, largement amendée et améliorée depuis. Pour justement tenir compte de la réalité.

Pour un petit million... d'argent public

L'autre argument c'est de dire que tandis qu'on badine à Paris et qu'on n'envoie pas en prison pour des sommes bien plus conséquentes, en Guadeloupe, pour un petit million, on embastille joyeusement. Or, en l'état actuel des éléments de l'enquête, tandis que Joël Beaugendre clame son innocence, son directeur financier laissé lui en liberté l'a déjà chargé. Il a déclaré avoir mis en place ce circuit spécial de fausses factures à la demande du maire. Voilà qui ternit quelque peu l'éclat de l'innocence avancée. Sur le volet juridique on peut faire deux réponses aux arguments brandis par la défense. S'il est vrai que la détention provisoire doit être l'exception en matière de délit, pour autant, la jurisprudence des différents parquets reste la même qu'on soit en Dordogne, dans le Lot, en Navarre ou en Guadeloupe. Dès lors que les magistrats la jugent utile à la manifestation de la vérité, ils usent de la détention provisoire. En l'espèce les magistrats estiment qu'il faut éviter toute pression sur les éventuels témoins mais aussi toute concertation entre les différents acteurs de cette malversation. Quant à la somme d'un million jugée insignifiante, il ne faut pas occulter le fait que c'est de l'argent public. Et si l'on peut soutenir que Joël Beaugendre ne s'est pas enrichi, si on ne sait pas encore qui sont ceux qui se sont enrichis en étant les bénéficiaires de ces fausses factures, en revanche ce qui est sûr, c'est que la commune de Capesterre-Belle-Eau elle, a bien été appauvrie d'un million d'euros.

PAS PLUS RICHE?

Les soutiens de Noël Beaugendre réclament sa sortie de prison

Deux semaines après sa mise en détention provisoire, Joël Beaugendre a reçu le soutien d'une poignée de partisans et de ses avocats au cours d'une conférence tenue le 20 juin dernier à Capesterre Belle-Eau. Après la stupeur, la défense et le soutien s'organisent propulsés par les avocats de Joël Beaugendre, Daniel Démocrite avocat guadeloupéen réputé mais aussi Olivier Morice, avocat du barreau de Paris, qui a notamment plaidé les dossiers médiatiques de l'affaire Karachi, l'affaire Mohamed Merah ou le crash du vol Rio-Paris. Ils accusent la justice de pratiquer deux poids, deux mesures. D'autres maires disent-ils en substance " *pour les mêmes chefs d'accusations n'ont pas eu à passer par la détention provisoire* ". Olivier

Morice, estime que l'instruction peut se poursuivre dans des conditions optimales sans pour autant que Joël Beaugendre soit retenu au centre pénitentiaire de Baie-Mahault, *" la mise en détention n'intervenant qu'en dernier recours, quand l'individu est dangereux ou qu'il a commis un meurtre par exemple "*. Et d'énumérer les solutions qui pouvaient aller de la mise sous contrôle judiciaire au placement d'un bracelet électronique. Les avocats Démocrite et Morice, estiment aussi qu'il n'y a *" aucune trace d'un enrichissement personnel qui prouverait que les détournements de fonds lui aient entièrement et exclusivement profité "*. Une version soutenue aussi par des élus locaux, tels que Lucette Michaux-Chevry le maire de Basse-Terre et présidente de la communauté d'agglomération du sud Basse-Terre qui était présente au meeting de soutien et qui a entonné avec les sympathisants un *" Libérez Joël "*. Plus discrètement, Laurent Bernier maire de Saint-François, également élu de droite a aussi participé à la manifestation de soutien. Deux jours plus tôt, une cinquantaine de Capesterriens avait organisé une manifestation dans les rues de la ville avec prise de parole. Chacun était venu dire sa vérité, haranguer la justice et réclamer la libération de Joël Beaugendre. Propos d'ensemble *" lagé Joël. Cahuzac pa la jol, Sarkozy pa la jol, poukoi sé Noël tou sèl kay la jol "*.

D'ICI LE 30 JUILLET

Dans le projet d'ordonnance remis aux enseignants de l'UAG et à la Région le 23 juin dernier, rien de tout cela n'apparaît. L'affaire semble s'être réglée entre le directeur de cabinet de Corinne Mencé-Caster et celui du ministre de l'enseignement supérieur. On suppose que les documents se seraient croisés. Il n'empêche que, la première mouture de l'ordonnance se contente simplement de construire une université des Antilles, administrativement et financièrement identique à l'ancienne version. Rien non plus sur l'autonomie des deux pôles, pas d'information sur le mode de gouvernance du président. Mieux. Son mandat et celui du conseil administratif sont prorogés jusqu'à la fin prévue de son exercice soit décembre 2016. Sans attendre, le conseil régional a publié un avis défavorable et donne mandat à Victorin Lurel pour une réécriture en droite ligne de ce qui avait été proposé lors de la plénière. Sur ce coup, Corinne Mencé-Caster choisit mal ses ennemis. Elle se dresse face à

l'exécutif régional au sein duquel il règne une union sacrée sur la question de l'Université bien au-delà des clivages politiques habituels. Marie-Luce Penchard a même insisté auprès du président de Région pour préciser qu'en cas de statut quo dans les négociations, la Région prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre en route un projet d'université de la Guadeloupe" Parce que la Guadeloupe a droit à son excellence et a les moyens de sa formation universitaire. " Idée à laquelle Victorin Lurel s'est montré particulièrement sensible.

CORINNE NE JOUE PLUS...

Mencé-Caster défie Victorin Lurel

*Lors de sa plénière,
le conseil régional a voté à l'unanimité l'autonomie renforcée des pôles Guadeloupe et Martinique, au sein d'une université des Antilles...
sans Corinne Mencé-Caster qui a boudé son invitation.*

Bien que les élus régionaux aient voté à l'unanimité des amendements au projet d'ordonnance actant la création d'une université des Antilles avec une large autonomie financière, administrative, pédagogique et scientifique des deux pôles, lors de la plénière du 20 juin dernier et les aient envoyés le soir même au directeur de cabinet de Corinne Mencé-Caster présidente de l'UAG ; Le 23 juin dernier, la première mouture du projet d'ordonnance présentée à la communauté universitaire ne présentait aucune des modifications proposées par les conseillers régionaux, qui sont d'ailleurs les conclusions d'une longue audition de tous les acteurs de l'université. Tous ces amendements empêchaient la constitution et la redéfinition d'une université des Antilles qui fonctionnerait comme une UAG, privée de la Guyane. Mais il semble que Corinne Mencé-Caster ne l'entende pas de cette oreille. Cet incident est assez représentatif de la posture dans laquelle semble s'être placée la présidente de l'UAG, qui, il faut tout de même le préciser, n'aura pas été épargnée depuis la scission de la Guyane. Elle s'est choisie comme adversaire Victorin Lurel, et en moins d'une semaine, leur match compte déjà plusieurs rounds. Le premier s'est disputé à la plénière quand le président de Région, particulièrement en verve ouvre la séance en

évoquant le positionnement de la présidente qui brillera d'ailleurs par son absence. Corinne Mencé-Caster a envoyé à Victorin Lurel une lettre datée du 19 juin 2014 dans laquelle elle l'accuse à mots couverts d'ingérence dans les affaires de l'Université. Elle soupçonne le président de vouloir sa tête. Il est vrai que chapitre II article 5 amendé de l'ordonnance prévoit la fin du mandat de Corinne Mencé-Caster au 1er février 2015. Afin de préparer la rentrée, il serait assisté dans sa tâche par une assemblée constitutive provisoire constituée des membres des conseils consultatifs des deux pôles universitaires des Antilles, sachant que leurs mandats expiraient eux aussi au plus tard le 1er février 2015. Et c'est bien ce qui semble gêner la présidente qui se sentirait éjectée de son poste.

INVESTISSEMENTS DE LA RÉGION

Guadeloupe au profit de l'université

Comme pour beaucoup d'autres acteurs économiques, la Région joue aussi pour l'université le rôle de partenaire économique notamment en investissant, directement ou indirectement dans plusieurs secteurs. Dans un premier temps, elle verse chaque année 2,5 millions d'euros à l'UAG dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Elle a mobilisé 51 millions d'euros pour la construction du campus de Saint-Claude. 10 millions sont déjà fléchés pour la construction des locaux de la future école d'ingénieur. Indirectement, elle aide au financement des étudiants dont les parents ont de faibles moyens grâce à des bourses pouvant aller jusqu'à 3 000 euros, de même que des bourses doctorales et post-doctorales, ainsi que des prêts à taux zéro remboursables 5 à 7 ans après les études.

CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-À-PITRE

Indemnités d'élus et nomination à l'ordre du jour

Le calme était tout relatif lors du conseil municipal de Pointe-à-Pitre vendredi

20 juin dernier. Les points à l'ordre du jour ont laissé les élus entre discussions après et échanges polis.

Avec un ordre du jour essentiellement axé autour du vote du règlement

intérieur qui va organiser la mandature, le conseil municipal de Pointe-à-Pitre a pris ses positions claires sur plusieurs autres dossiers, dont le vote des indemnités aux élus. Le maire perçoit 2 470,95 euros brut d'indemnités par mois tandis que ses adjoints délégués et les conseillers municipaux délégués se voient verser respectivement 672,07 euros et 224 euros. Ces indemnités sont prélevées sur le budget de la ville. Au total, ce sont 11 879,58 euros qui sont consacrés chaque mois au paiement du maire de ces neuf adjoints et 15 conseillers. Avec ces indemnités maximales fixées en fonction de la population de l'agglomération place Pointe-à-Pitre. Autre point à l'ordre du jour, le remplacement du délégué titulaire de la ville au syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (SyMeg) José Guiolet par Sandra Samuel-Leffet. L'approbation des statuts du Syvade et l'acquisition d'un local situé dans le centre d'échanges Rudy Nithila ont fait l'objet de questionnements ardues de la part, notamment, d'Henri Yoyotte et de réponses sans appel de la part de Jacques Bangou avant une clôture faite avec la mise en réforme de plusieurs véhicules.